



TREVI
GROUP

MISSION DE VENTE

WWW.TREVI.BE

LE PROPRIETAIRE DISPOSE D'UN DELAI POUR RENONCER, A LA PRESENTE MISSION DE VENTE, SANS FRAIS NI DEDOMMAGEMENT, ET DONT UN FORMULAIRE TYPE DE RETRACTATION LUI A ETE REMIS.

LA PRESENTE MISSION EST SIGNEE EN NOS BUREAUX : DELAI DE 7 (SEPT) JOURS OUVRABLES.

LA PRESENTE MISSION EST SIGNEE EN-DEHORS NOS BUREAUX : DELAI 14 (QUATORZE) JOURS CALENDRIER
TOUTEFOIS EN CAS DE VENTE PAR LE PROPRIETAIRE A UN CLIENT PRESENTE PAR TREVI PENDANT LA PERIODE DE RETRACTATION, LES HONORAIRES PREVUS A L'ARTICLE 4 SERONT DUS.

Monsieur TURPIN Didier Jean François, né à Bruxelles, le quatre décembre mil neuf cent soixante, marié, domicilié à 6110 Montigny-le-Tilleul, Rue du Rond-Point 30

CI-APRES DENOMME LE PROPRIETAIRE,

CERTIFIE (NT) ETRE SEUL(S) PROPRIETAIRE(S) DU BIEN A VENDRE, OU MANDATE(S) PAR LE(S) SEUL(S) PROPRIETAIRE(S) ET JOUIR DES POUVOIRS REQUIS POUR EN DISPOSER.

L'AGENT IMMOBILIER A, PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DE LA PRESENTE, PARFAITEMENT INFORME LE PROPRIETAIRE QUI LE RECONNAIT, DE TOUS LES ELEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE COMPREHENSION DE LA PRESENTE MISSION ET DE LA PORTEE DE SES ENGAGEMENTS.

LE PROPRIETAIRE REMETTRA A **TREVI S.A.** LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A SA MISSION TEL QUE STIPULE EN ANNEXE.

1) DESCRIPTIF :

LE PROPRIETAIRE CONFIE A **TREVI S.A.** QUI ACCEPTE, LA MISSION DE TROUVER ACQUEREUR POUR LE BIEN OBJET DU PRESENT CONTRAT

NATURE DU BIEN : **APPARTEMENT 2 CHAMBRES + CAVE + GARAGE**

ADRESSE DU BIEN : **RUE DE LA SECURITE 2, 1081 KOEKELBERG**

NOTAIRE DU PROPRIETAIRE : **SERGE BABUSIAUX A BINCHE**

IL AVERTIRA IMMEDIATEMENT **TREVI S.A.** DE TOUTE MODIFICATION DANS LES CONDITIONS D'EXECUTION DE LADITE MISSION.

2) DUREE

CETTE MISSION EST DONNEE DE MANIERE EXCLUSIVE POUR UNE PERIODE DE **4 MOIS** PRENANT COURS LE **09/05/2023** ET EXPIRANT LE **9/09/2023**

SAUF RENONCIATION NOTIFIEE PAR COURRIER RECOMMANDE A L'AUTRE PARTIE UN MOIS AVANT L'EACHEANCE VISEE CI-AVANT, ELLE SE RECONDUIRA TACITEMENT POUR UNE DUREE INDETERMINEE, ET CE AUX MEMES CONDITIONS, CHACUNE DES PARTIES POUVANT EN CE CAS METTRE FIN AU CONTRAT SANS INDEMNITE ET A TOUT MOMENT, MOYENNANT PREAVIS D'UN MOIS NOTIFIE PAR COURRIER RECOMMANDE A L'AUTRE PARTIE.

PENDANT LA DUREE DE LA MISSION, **TREVI S.A.** SERA SEULE HABILITEE A TROUVER ACQUEREUR POUR LE BIEN CI-DESSUS.

DANS LES **7 JOURS** OUVRABLES SUIVANT LA FIN DU CONTRAT, **TREVI** FOURNIRA LA LISTE DES CANDIDATS AUXQUELS ELLE A FOURNI DES INFORMATIONS PRECISES ET INDIVIDUELLES.

EN CAS DE VENTE DU BIEN PAR UN INTERVENANT QUELCONQUE A UN CANDIDAT REPRIS DANS LA LISTE DONT QUESTION CI-AVANT DANS LES **6 MOIS** DE LA DATE D'ENVOI, **TREVI** PERCEVRA LES HONORAIRES PROMERITES REPRIS CI-APRES.

3) PRIX DE VENTE

LE PRIX DE VENTE A PROPOSER EST DE : **POUR L'APPARTEMENT 249.000€**
POUR LE GARAGE 23.000€

TREVI S.A. INFORMERA, DANS LES MEILLEURS DELAIS, LE PROPRIETAIRE DE TOUTE OFFRE SERIEUSE EMANANT D'UN ACQUEREUR POTENTIEL.

4) MONTANT DES HONORAIRES

LES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE OBTENU S'ELEVENT A : 3 % + TVA 21% SOIT 3,63% (AVEC UN MINIMUM DE 6.000€ + TVA 21% SOIT 7.260€)

REDUCTION COMMERCIAL DE 500€ TVAC

5) PAIEMENT DES HONORAIRES

LES HONORAIRES **SERONT PAYABLES A LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE**. LE PROPRIETAIRE DONNE MISSION IRREVOCABLE AU NOTAIRE INSTRUMENTANT DE PRELEVER LES FONDS ET LES REMETTRE A **TREVI S.A.** LORS DE LA SIGNATURE DUDIT ACTE.

6) RESILIATION ANTICIPEE

- EN CAS DE RUPTURE ANTICIPEE PAR L'UNE DES PARTIES, LA PARTIE DEFAILLANTE VERSERA UNE INDEMNITE EGALE A 50% DES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE REPRIS CI-AVANT.
- PENDANT LA DUREE DE LA MISSION, EN CAS DE VENTE PAR LE PROPRIETAIRE A UN TIERS, NON CLIENT DE TREVI, CETTE DERNIERE PERCEVRA UNE INDEMNITE EGALE A 75 % DES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE OBTENU. CETTE INDEMNITE SERA PORTEE A 100 % DES HONORAIRES SI LE PROPRIETAIRE VEND A UN CLIENT DE TREVI.

7) RAPPORT D'ACTIVITES :

TREVI FOURNIRA MENSUELLEMENT AU PROPRIETAIRE UN RAPPORT D'ACTIVITES. CE RAPPORT INDIQUERA NOTAMMENT LE NOMBRE DE CANDIDATS EMANANT DU PORTEFEUILLE CLIENTS DE TREVI; DES SITES INTERNET (TREVI.BE, IMMOWEB.BE, ETC. ...), DES DIVERS SUPPORTS PUBLICITAIRES. IL INDIQUERA EGALEMENT LE NOMBRE D'INSERTIONS PUBLICITAIRES, LE NOMBRE DE VISITES EFFECTUEES, LES REMARQUES ENREGISTREES AINSI QUE D'EVENTUELS CONSEILS AMELIORANT LA MISE EN VENTE.

8) AFFICHAGE : OUI

9) MODALITES DE VISITE DU BIEN : SUR RENDEZ-VOUS LOCATAIRE

10) COMPETENCE

EN CAS DE SURVENANCE D'UN LITIGE RELATIF A LA PRESENTE CONVENTION, LA CHAMBRE D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION (RUE DES CHANDELIERS 18 A 1000 BRUXELLES) SERA SEULE COMPETENTE.

LE DROIT BELGE EST, DANS CE CAS, SEUL D'APPLICATION.

11) CLAUSE PARTICULIERE :

FAIT DE BONNE FOI EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE DE PARTIES, A **BRUXELLES** , LE **03/05/2023**

TREVI S.A.

LE PROPRIETAIRE